



BOIS-DES-FILION

AVIS PUBLIC

Dérogations mineures

PRENEZ AVIS qu'à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui aura lieu le 12 mars 2019, à 19 h 30, les demandes de dérogation mineure suivantes seront considérées :

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
2019-DM-043-2	26B, 33 ^e Avenue	H-14	1 955 046 (projeté: 6 291 784)	Permettre une marge de recul avant secondaire de 3,74 mètres au lieu de 4,50 mètres tel qu'exigé par l'article 3.2.4 du règlement de zonage numéro 7200.
2019-DM-002	91, 51 ^e Avenue	H-12	1 953 616	Permettre une marge de recul avant d'un bâtiment projeté de 6,50 mètres au lieu de 6,55 mètres; la pente de toit d'un bâtiment projeté de 6/12 au lieu de 8/12; la largeur d'une aire de stationnement de 9,14 mètres au lieu de 6 mètres et la largeur d'une entrée charretière de 9,14 mètres au lieu de 6 mètres tel qu'exigé par les articles 3.2.6, paragraphe 1, 3.3.7, 5.2.3 paragraphe 7 et 5.3.3 du règlement de zonage numéro 7200.
2019-DM-003	119, 32 ^e Avenue	H-09	1 954 139	Permettre une marge avant du bâtiment principal est à 5,18 mètres au lieu de 7 mètres; la marge arrière du bâtiment principal est à 3,47 mètres au lieu de 7 mètres; la marge arrière de la véranda est à 1,15 mètre de la ligne de propriété au lieu de 1,5 mètre et la marge avant de l'abri d'auto est à 5,07 mètres et à 1,83 mètre de la ligne arrière au lieu de 7 mètres tel qu'exigé par les articles 2.1.2 et 3.2.12 paragraphe 2 du règlement de zonage numéro 7200.

Tout intéressé pourra s'exprimer et commenter ces demandes lors de la séance ordinaire du 12 mars 2019, à 19 h 30, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 485, boulevard Adolphe-Chapleau.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 21 février 2019.



**Sylvain Rolland,
Directeur général et
greffier par intérim**



BOIS-DES-FILION

Certificat de publication de l'avis public

Je, Sylvain Rolland, directeur général et greffier par intérim de la Ville de Bois-des-Filion, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les demandes de dérogation mineure 2019-DM-043-2, demande de dérogation mineure 2019-DM-002 et demande de dérogation mineure 2019-DM-003 à l'hôtel de ville, sis au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion en date du 21 février 2019.

Tel que prévu au règlement 976 adopté le 11 décembre 2017 par le conseil municipal, je Sylvain Rolland, directeur général et greffier par intérim de la Ville de Bois-des-Filion, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les demandes de dérogation mineure 2019-DM-043-2, demande de dérogation mineure 2019-DM-002 et demande de dérogation mineure 2019-DM-003 sur le site internet de la Municipalité le 21 février 2019.



Signature



Date